

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 JUILLET 2018

### **Présentation du diagnostic des installations de l'éclairage public, par Mr TRIBALAT de la société NOCTABENE**

L'audit a porté sur :

- Le matériel (sécurité électrique des usagers, des exploitants) : contrôler la conformité aux normes. Pas d'économie d'énergie possible,
- La lumière (sécurité publique, routière) : s'assurer que les ensembles lumineux sont adaptés au besoin en éclairage et que les matériels sont éligibles aux CEE (Certificat d'Economie d'Energie). Economie d'énergie possible.

Les conclusions sont satisfaisantes. Des travaux sont toutefois nécessaires, qui seront pris en charge, pour 60 %, par le SIDELC.

### **Succession MELCHIORI – vente de biens mobiliers**

Maître POUSSE-CORNET, commissaire-priseur à Blois a estimé le contenu de la maison à 400 €. Deux tables seront vendues aux enchères ; elles seront mises à prix à 400 €. Les frais s'élèvent à 18 % du montant de la vente (tables et contenu de la maison). L'opération pourrait se dérouler dans la 2<sup>e</sup> quinzaine de juillet.

### **Gîtes communaux : travaux de peinture**

Les travaux inaccessibles par les employés communaux seront réalisés par une entreprise extérieure. Le devis l'entreprise RICHET est validé par l'ensemble du Conseil Municipal.

### **RAM (Relais Assistants Maternels) : modification de la convention**

L'avenant précisant ces modifications est validé par l'ensemble du Conseil Municipal.

### **Festival des Arts de la Rue 2018 : programmation**

La 11<sup>e</sup> édition aura lieu du 10 au 12 août. En plus de la programmation habituelle, la ruelle de l'Eglise s'appellera la « ruelle de la bonne fortune » ; il s'y produira des petits spectacles –« spectacles entre-sort ».

### **Défi inter-entreprises 2018 : participation de la commune**

Le 21 septembre à Chambord, Pascal CHEVALLIER, Célia COUDERC, Chantal SARTIAUX, et Nadège ZEPPA participeront aux activités proposées (VTT, canoë, course à pied)

### **Affaires diverses**

**Loge des Ruaux** : elle est hors d'eau. Les travaux de couverture et de maçonnerie ont été réalisés en un mois. Madame le Maire remercie les bénévoles et l'entreprise GIRARDEAU. Il reste la restauration du four à pain..

**Eaux de Cheverny – Cour-Cheverny** : de bonne qualité.

**Label « Eco-Défis »** : l'opération a été lancée par Val Eco, Agglopolys et la Chambre des métiers de Loir-et-Cher. L'objectif est de développer la notoriété des entreprises en valorisant leur image éco-responsable. Cinq entreprises de Cheverny sont concernées : la boulangerie, le domaine de Montcy, le camping, la « Levraudière » et l' « Aventure ». Notre commune est la 2<sup>e</sup> mieux représentée après Blois.

**Le « jour de la nuit »** : samedi 13 octobre 2018 extinction de l'éclairage public

**Taxi à Cheverny** : le dossier de Madame LEPESQUEUR est en cours de labellisation. La date effective de son activité est fixée au 15 juillet.

### **PLUi :**

- débat sur le PADD aura lieu lors de la séance du mois de septembre

**La Notina** : fête ses 10 ans les 29 et 30 septembre. Des concerts, de 14 h à 23 h 30 se produiront dans l'église.

**Conseil Municipal le lundi 3 septembre 2018 à 19 h**